



LETTRE D'INFORMATION

N°24 - juillet 2018

ISSN 1772-9750



Attention, peinture fraîche !



Alors que je devisais gaiement avec mon nouvel ami, le R 312 tout juste arrivé en région parisienne depuis Caen, mes deux parents, Philippe et Nicolas m'en extirpèrent, prétextant une balade au grand air. En fait de grand air, je me retrouve à nouveau sous les ailes des avions de Roissy chez Besset IdF, là où tout avait déjà été fait pour me ressusciter.

Les deux compères ont à peine tourné le dos qu'on me déshabille, on me gratte, on me dépèce de quelques tôles, puis, tout de go, on me peint en gris ! Eh bien, ce n'est pas gai ici, me dis-je... Oh, Daniel est bien passé me voir, mais cela ne l'a pas ému ; il s'est seulement intéressé à mon rouge (ce qui lui a sans doute rappelé un certain dépôt d'autobus). Bref, je reste seul dans mes pensées.

Mais, dès le lendemain, me voici au sauna : Dieu qu'il y fait chaud dans cette chambre (NDLR : de peinture). La canicule, déjà ?

Me voyant tout nu, une âme charitable entreprend de me masquer le haut, afin de me recouvrir le bas d'un rouge très seyant, ma foi, le même, mais oui, qu'à Annonay en *dis-neu-cent soixante et six*. Déjà, je me sens mieux ! Le lendemain, « ils » me cachent le bas (ouf !) afin de me recouvrir le haut : au sortir de cette chambre chaude, je me reflète dans les vitrages d'un Agora long, et c'est alors que je jaunis à l'idée de me retrouver fringant comme aux premiers jours de mon existence en Ardèche. Ça y est, cette fois je suis totalement relifté.

Après qu'ils m'eurent entièrement rhabillé, voici de nouveau Nicolas et Philippe qui me ramènent auprès de mon ami auquel je vais pouvoir me pavaner à juste titre. Il me manque simplement quelques bricoles pour que je sois complet, tels que mon ressort de frein à main, mon feu rouge gauche, ma barre de baie, mon dégivrage que Nicolas et Daniel se proposent d'aller quérir dans une réserve près d'Angoulême... Ah, je ne vous ai pas dit : il me manque aussi quelques piécettes afin de finaliser le paiement de la prestation chez Besset IdF ! Alors, s'il vous plaît, n'hésitez pas à me soutenir en alimentant ma cagnotte : je suis célèbre puisque la Fondation du Patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org/47848

m'honore de ses colonnes, me reconnaissant comme un de ses membres, au même titre qu'un château ou une œuvre d'art. Et alors, je vous dis : MERCI et à bientôt.....

Pour faire un don ? Rien de plus simple, il vous suffit de renvoyer votre chèque et le bulletin de souscription imprimé au dos de cette lettre ou à télécharger sur notre site Web

www.car-histo-bus.org

à « Fondation du Patrimoine – Autobus Saviem S 105M – Délégation régionale Normandie – 90, rue St-Blaise – BP 08 – 61001 ALENÇON Cedex », ou alors faites un don en ligne :

www.fondation-patrimoine.org/47848 !!!

Merci de votre geste. C'est un vaillant représentant de notre patrimoine roulant que vous aiderez !



BON DE SOUSCRIPTION

pour la restauration de l'autobus urbain Saviem S 105M



Nom et prénom ou Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je fais un don de €
pour aider l'association Car-Histo-Bus
à la restauration de l'autobus urbain Saviem S 105M.

Je libelle mon chèque à l'ordre de
« Fondation du Patrimoine – Autobus Saviem S 105M »
et je l'adresse avec ce bon rempli à :

Fondation du Patrimoine – Délégation régionale Normandie
90 rue Saint-Blaise
BP 08
61001 ALENÇON cedex

@ Je peux aussi faire un don en ligne
plus d'informations : www.fondation-patrimoine.org/47848

.../...

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Mon versement donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qui me sera adressé par la Fondation du Patrimoine et que je joindrai à ma déclaration de revenus. Attention : le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Signature :

Ce don permet de bénéficier d'une déduction fiscale :

∅ Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemples : Il ne vous en coûtera que
10 € pour un don de 30 €
17 € pour un don de 50 €
34 € pour un don de 100 €
170 € pour un don de 500 €.

∅ Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 €. Exemple : 75 € d'économie d'ISF pour un don de 100 €.

∅ Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Exemples :
300 € d'économie d'impôt pour un don de 500 €
600 € d'économie d'impôt pour un don de 1 000 €.

Fondation du Patrimoine — Autobus Saviem S 105M

Délégation Régionale Normandie – 90 rue Saint-Blaise
BP 08 – 61001 ALENÇON Cedex

Tél : 02 31 91 15 77 – www.fondation-patrimoine.org

Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1996

Mentions légales : Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre :

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ecrivez-nous

Vous avez connaissance d'une manifestation, d'une sortie, d'une exposition organisée par un opérateur, un exploitant ou une association locale ? Faites-en part aux autres membres de Car-Histo-Bus.



contact@car-histo-bus.org



Car-Histo-Bus c/o Daniel Crosnier
14, les Heuruelles Beiges
95000 CERGY

Nous remercions nos sponsors pour le soutien qu'ils nous apportent

